



Évaluation de la situation du marché du travail au Canada - 2018



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada
23 octobre 2018
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Le présent rapport propose aux parlementaires une évaluation de la situation du marché du travail au Canada.

Analystes principaux :

Étienne Bergeron, Analyste financier

Martin Desrosiers-Drolet, Analyste-conseiller financier

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Chris Matier, directeur principal, analyse économique et financier

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse suivante: pbo-dpb@parl.gc.ca

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	3
1. Analyse des tendances	6
2. Comparaison internationale	21
3. Inégalités salariales	25
Annexe A : Indice d'inégalités relatives salariales par province	32
Annexe B : Méthodologie utilisée afin de calculer l'indice ajusté du salaire au 10 ^e percentile	37
Références	39
Notes	43

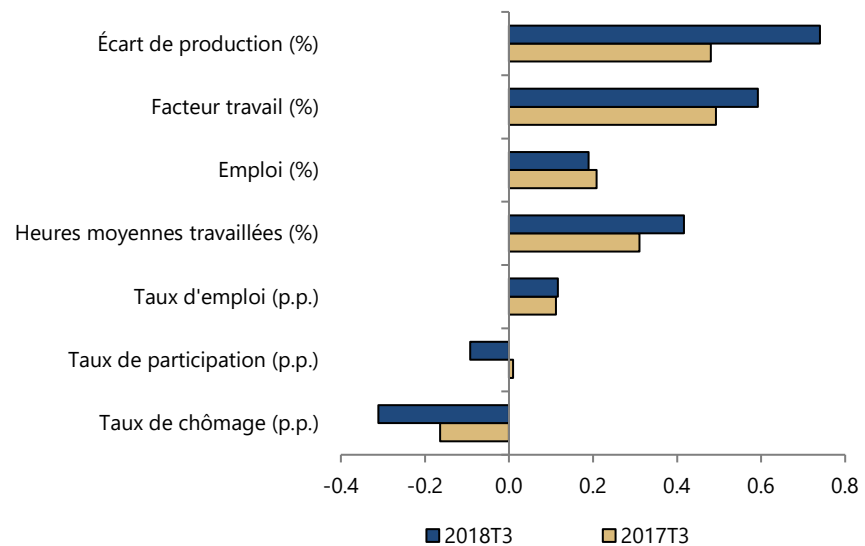
Résumé

Le présent rapport propose aux parlementaires une évaluation de la situation du marché du travail au Canada. Il examine donc le comportement des indicateurs du marché du travail par rapport à leur niveau tendanciel, c'est-à-dire le niveau attendu, abstraction faite des fluctuations cycliques. Le DPB compare également le comportement du marché du travail du Canada à celui d'autres économies avancées et examine l'évolution de la distribution des salaires horaires au Canada.

Globalement, le DPB constate que, au niveau national, les principaux indicateurs du marché du travail sont demeurés au-dessus de leur niveau tendanciel au cours des 12 derniers mois (c'est-à-dire du troisième trimestre de 2017 jusqu'au troisième trimestre de 2018). Ceci a amené l'économie canadienne au-dessus de son PIB potentiel estimé, ce qui a conduit à un écart de production de 0,7 % lors du troisième trimestre de 2018.

Figure 1 du résumé

Indicateurs du marché du travail par rapport au niveau tendanciel, 2017T3 vs 2018T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Note : Un chiffre positif représente un indicateur supérieur à son niveau tendanciel, tandis qu'un chiffre négatif suggère qu'un indicateur est sous son niveau tendanciel.

* Notre estimation de l'écart de production au troisième trimestre de 2018 est basée sur une croissance annualisée du PIB de 1,9 % au cours de cette période.

Entre le deuxième trimestre de 2017 et le deuxième trimestre de 2018, le taux d'emploi est demeuré essentiellement inchangé alors que les autres pays du

G7 et de l'OCDE ont enregistré, dans l'ensemble, une augmentation importante. La diminution du taux de chômage au Canada au cours de la même période a été supérieur aux moyennes de l'OCDE et du G7. Cependant ceci est principalement dû à la diminution du taux de participation. Toutefois, au deuxième trimestre de 2018, le taux de chômage de 5,9 % au Canada restait supérieur à celui de 4,5 % des autres pays du G7.

Généralement, le DPB fait état de l'évolution des salaires au niveau national en fonction du salaire de l'employé "moyen". Dans ce rapport, nous mettons à jour l'analyse de Fortin et Lemieux (2015) et examinons de plus près la répartition des salaires à l'échelle nationale et provinciale, mais également par sexe, entre 1997 et 2018.

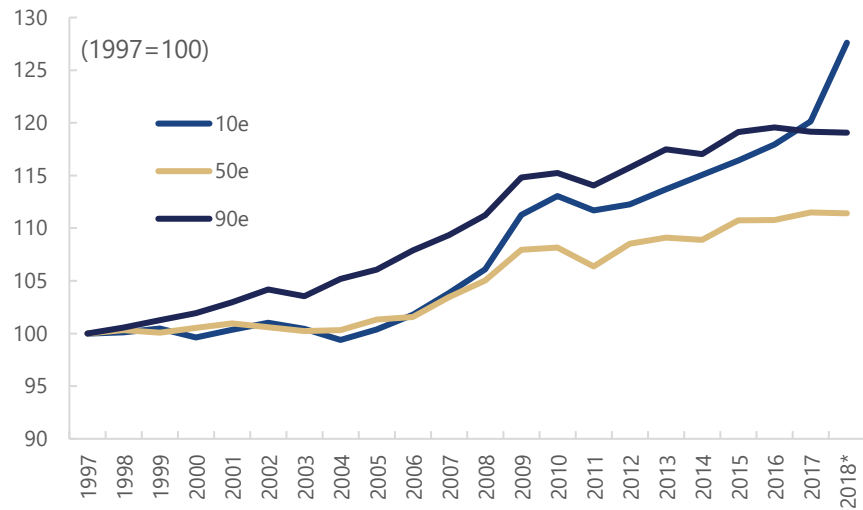
Nous constatons que, sur une base cumulative, les gains salariaux réels à la limite inférieure de la distribution des salaires (c.-à-d. le 10^e percentile) et à l'extrémité supérieure de la distribution (90^e percentile) ont dépassé ceux au milieu de la distribution (soit le 50^e percentile). Des gains salariaux relativement plus importants dans la tranche inférieure de la distribution ont réduit les inégalités salariales de la moitié inférieure de la distribution entre 1997 et 2018. En revanche, cela a également engendré une polarisation des salaires, soit une divergence des gains salariaux entre le milieu et les extrémités de la distribution (figure 2 du résumé).

En utilisant la méthodologie de Fortin et Lemieux, nous avons constaté que les augmentations du salaire minimum dans les provinces ont fait grimper les gains salariaux du 10^e percentile de la distribution. En effet, les augmentations récentes du salaire minimum en Ontario et en Alberta ont contribué à faire augmenter les gains réels cumulés du 10^e percentile de la distribution au-dessus des gains du 90^e percentile.

Enfin, nous constatons que, depuis 1997, les gains salariaux cumulés pour les femmes ont surpassé ceux des hommes et ce, à tous les niveaux de la distribution. Malgré ces gains salariaux significatifs, il demeure un écart considérable entre le niveau du salaire des femmes et celui des hommes. En 2018, au niveau national, les salaires des hommes ont été supérieurs à ceux des femmes à tous les niveaux de la distribution, l'écart se situant à 4 % au 5^e percentile et allant jusqu'à 19 % au 65^e percentile (figure 3 du sommaire).

Figure 2 du résumé

Indice de croissance cumulée des salaires horaires réels au Canada, par percentiles choisis



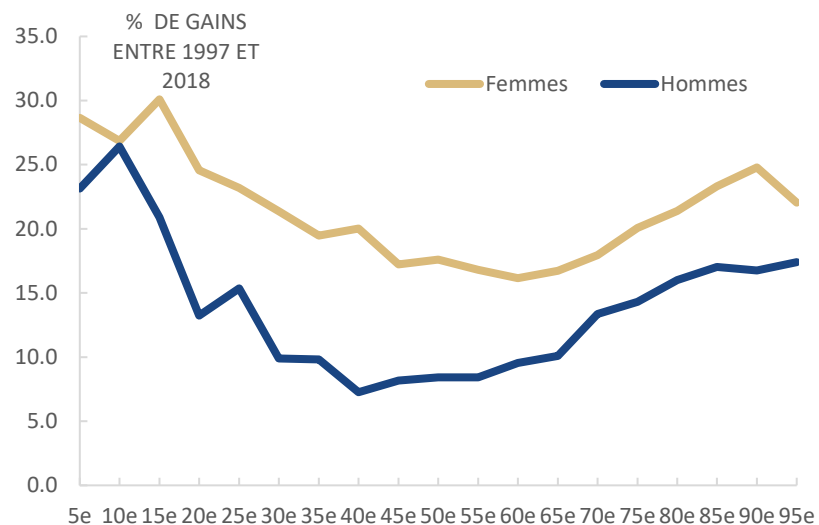
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Notes : L'indice de croissance est construit à partir de données mensuelles regroupées en moyenne annuelle par percentiles. L'Indice des Prix à la Consommation a été utilisé pour dégonfler les salaires nominaux.

* L'année 2018 inclut les données jusqu'à septembre.

Figure 3 du résumé

Écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes, par percentiles choisis



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

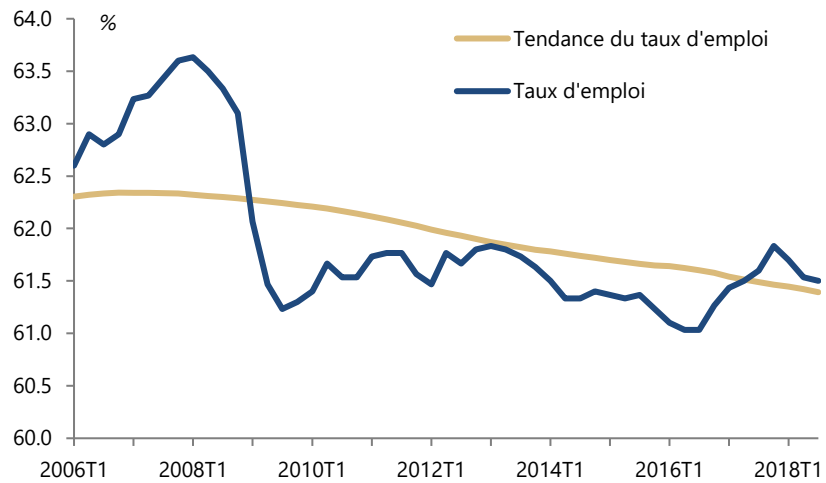
1. Analyse des tendances

La présente section porte sur le comportement de divers indicateurs du marché du travail par rapport à leurs tendances respectives. Le DPB analyse les variables relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre par rapport aux tendances afin de déterminer si l'évolution des indicateurs est attribuable à la conjoncture économique ou à des facteurs structurels.

La méthodologie que le DPB emploie pour établir ses estimations des tendances est expliquée en détail dans son rapport intitulé: *Calcul du PIB potentiel : méthode du DPB*, publié au mois d'août. Les données du présent rapport sont à jour au 5 octobre 2018.

La croissance de l'emploi s'estompe mais reste au-dessus de la tendance

Entre le troisième trimestre de 2016 et le quatrième trimestre de 2017, la croissance de l'emploi a dépassé celle de la population en âge de travailler. Ceci a eu pour effet de hausser le taux d'emploi de 0,4 point de pourcentage au-dessus de sa tendance estimée pour le quatrième trimestre de 2017 (figure 1-1). Au cours des trois derniers trimestres, la croissance de l'emploi a été inférieure à la croissance de la population en âge de travailler. Néanmoins, le taux d'emploi s'est maintenu légèrement au-dessus de sa tendance estimée (par 0,1 point de pourcentage au troisième trimestre de 2018).

Figure 1-1 Taux d'emploi, 2006T1 à 2018T3

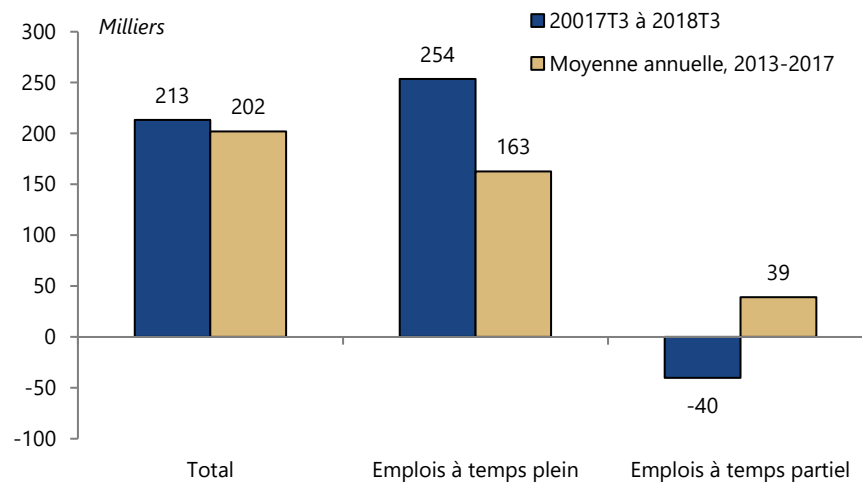
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Les gains d'emplois à temps-plein ont contribué à la hausse de l'emploi au cours des 12 derniers mois

L'économie canadienne a créé 213 000 emplois (nets) entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, ce qui représente une progression de 1,2 %. Cela est relativement conforme au gain annuel moyen observé au cours des cinq années précédentes (figure 1-2).

Le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 254 000 entre les troisièmes trimestres de 2017 et 2018 (Figure 1-2), assurant la totalité des gains en matière d'emploi et surpassant la moyenne des cinq dernières années (2013-2017). Les emplois à temps partiel ont diminué de 40 000 au cours de la dernière année.

Figure 1-2 Gains des emplois à temps plein et à temps partiel



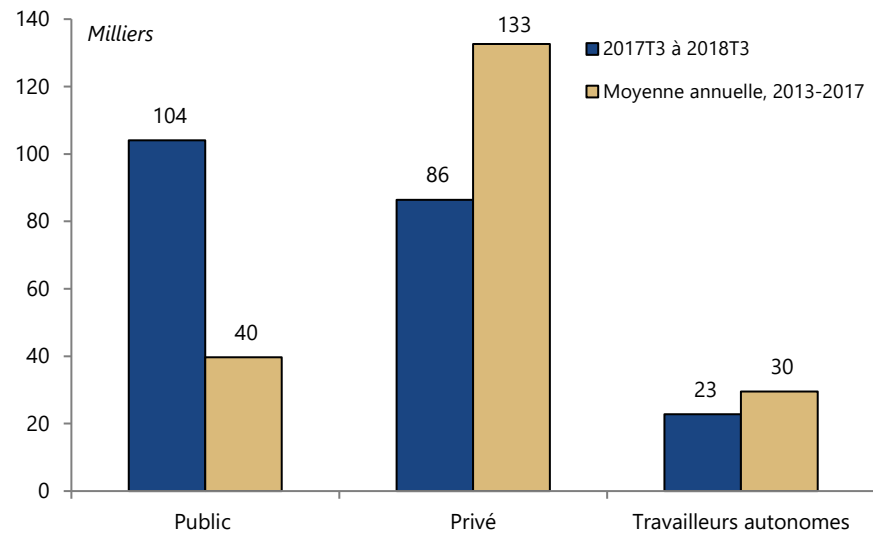
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Au cours de la dernière année, le secteur public a presque contribué pour la moitié des gains totaux d'emplois. En effet, le secteur public a créé 104 000 emplois nets, ce qui surpasse nettement la moyenne des cinq dernières années (Figure 1-3). L'emploi dans le secteur privé a augmenté de 86 000 lors des 12 derniers mois, ce qui est bien en deçà de la moyenne entre 2013 et 2017.

Figure 1-3

Gains des emplois par type d'emploi



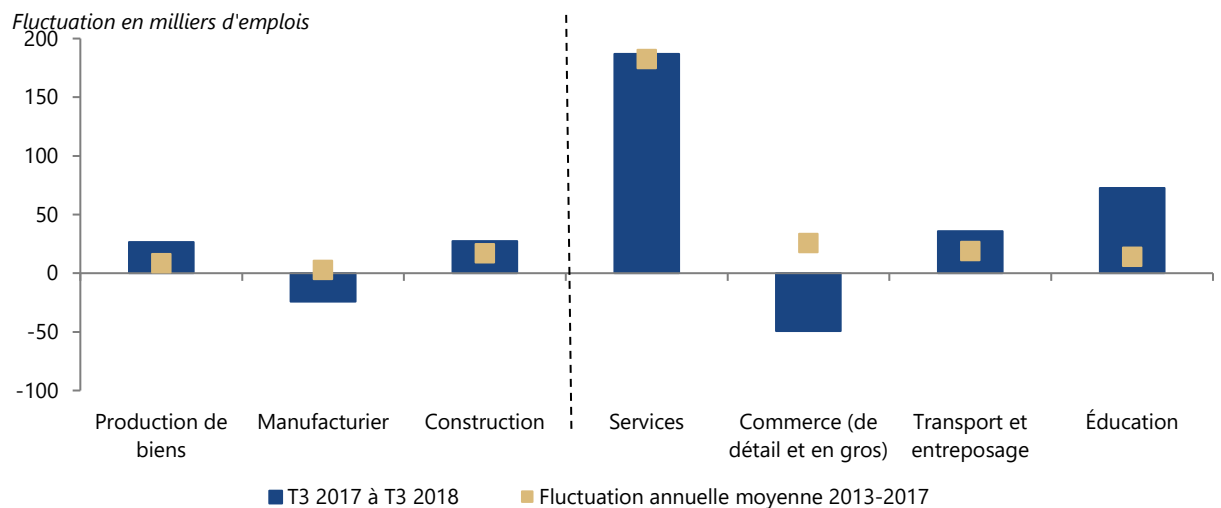
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Le secteur des services continue d'être le principal moteur de la croissance de l'emploi

Une fois de plus, le secteur des services a été le principal moteur de la croissance de l'emploi au Canada. Aidé en partie par une forte croissance des services d'éducation ainsi que des services de transport et d'entreposage, ce secteur a pratiquement généré la totalité des gains d'emplois entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018 (figure 1-4). De plus, la contribution du secteur des services demeure au niveau de la moyenne des cinq dernières années. Notons toutefois le déclin de l'emploi au niveau des services de vente au détail au cours de la dernière année. Le secteur de la production de biens a connu une légère hausse d'emploi entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, malgré la perte d'environ 25 000 emplois dans le secteur manufacturier (qui est inclus dans le secteur des biens).

Figure 1-4 Fluctuations de l'emploi par groupes industriels choisis



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

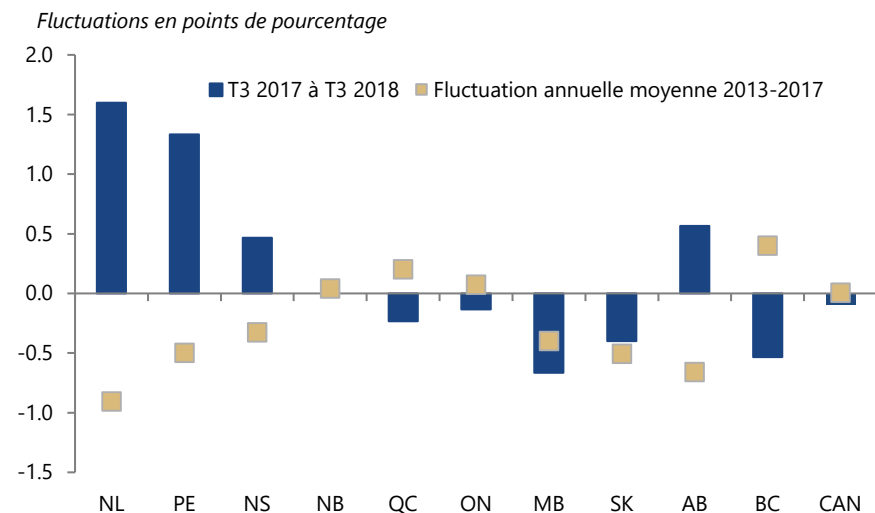
Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4).

Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, La Nouvelle-Écosse et l'Alberta : bonne performance de l'emploi au cours des 12 derniers mois

Étant donné la variation de la croissance de la population en âge de travailler dans les provinces, il est utile de comparer l'évolution de leur taux d'emploi (figure 1-5). Les provinces de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta ont vu leur taux d'emploi grimper entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique sont celles dont le taux d'emploi a le plus chuté au cours de cette période. Pour certaines provinces, telles que Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta, la croissance du taux d'emploi du troisième trimestre de 2017 au troisième trimestre de 2018 est nettement supérieure à la moyenne des cinq dernières années (2013-2017). Cependant, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et principalement la Colombie-Britannique ont sous-performé par rapport à leur moyenne des cinq dernières années.

Figure 1-5

Taux d'emploi par province, fluctuations de 2017T3 à 2018T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

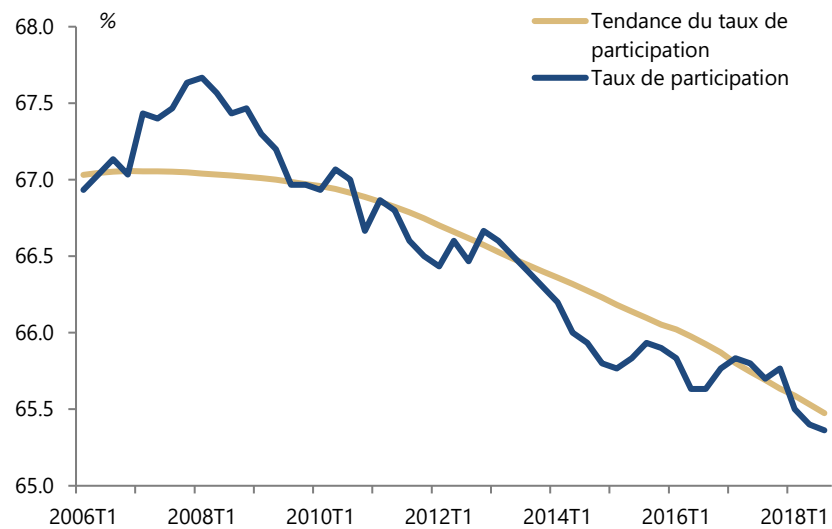
Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4). Voir la note de fin (3) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

Le taux de participation demeure près de la tendance

Après avoir remonté légèrement au-dessus de la tendance au dernier trimestre de 2017, le taux de participation a perdu 0.4 points de pourcentage au cours des trois premiers trimestres de 2018 pour se retrouver sous la tendance, à 65,4 %. Cette tendance à la baisse qui se poursuit s'explique principalement par le vieillissement de la population qui limite le nombre de travailleurs ainsi que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi.

Figure 1-6

Taux de participation, 2006T1 à 2018T3

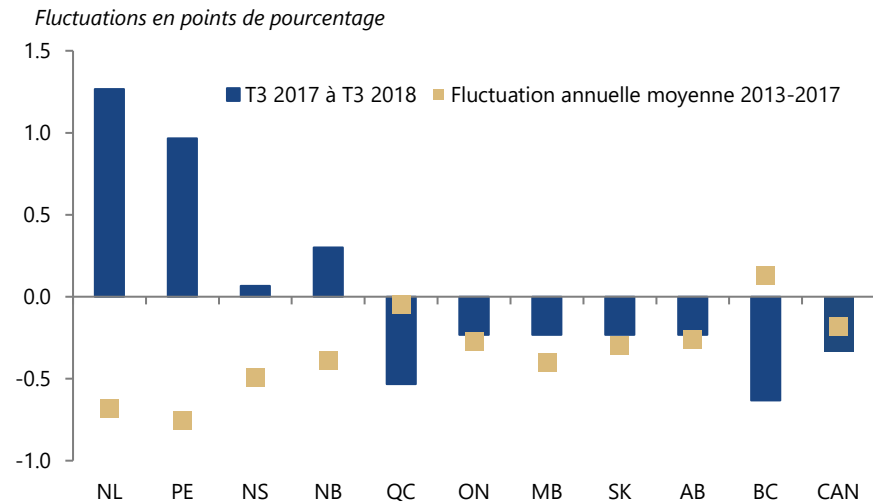


Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Les provinces de l'Atlantique ont été les seules provinces ayant connu une hausse de leur taux de participation entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018. Si on compare avec la performance des cinq dernières années, la grande majorité des provinces a mieux fait au cours des douze derniers mois. Seules le Québec et la Colombie-Britannique ont vu leur taux chuter sous leurs moyennes des cinq dernières années, alors que les diminutions en Ontario et en Alberta étaient semblables à leurs moyennes historiques.

Figure 1-7

Taux de participation par province, fluctuations de 2017T3 à 2018T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

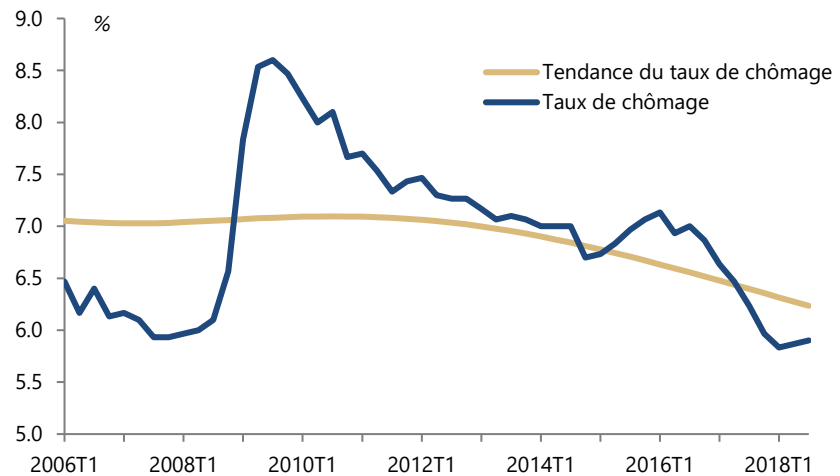
Note: La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4). Voir la note de fin (3) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

Le taux chômage poursuit sa descente au Québec et en Ontario et diminue fortement en Alberta

Les chômeurs correspondent au nombre de personnes sans emploi qui cherchent activement du travail. Le nombre de chômeurs a reculé de 3,8 % entre les troisièmes trimestres de 2017 et 2018. Le taux de chômage se situe maintenant à 5,9 %, soit 0,3 point de pourcentage sous son taux tendanciel (figure1-8).

Figure 1-8

Taux de chômage, 2006T1 à 2018T3

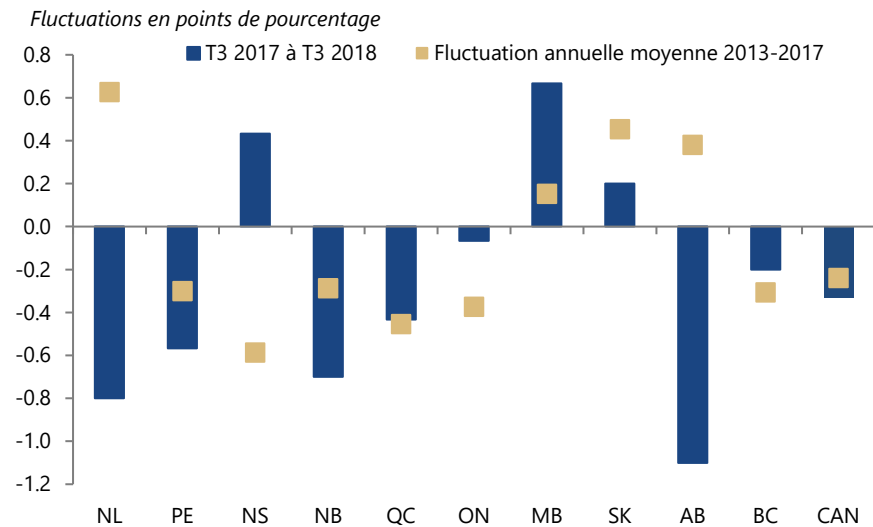


Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

La baisse du taux de chômage dans les provinces comme l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018 a contribué à maintenir le taux de chômage national sous la tendance estimée. Rappelons qu'entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, l'Alberta a vu son niveau d'emploi croître plus rapidement que sa population active, ce qui a pu engendrer cette chute significative du taux de chômage (-1,1 point de pourcentage) entre les troisièmes trimestres de 2017 et 2018. Il faut également noter les bonnes performances à ce niveau de la part de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, malgré une hausse de leurs taux de participation.

Figure 1-9

Taux de chômage par province, changements de 2017T3 à 2018T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

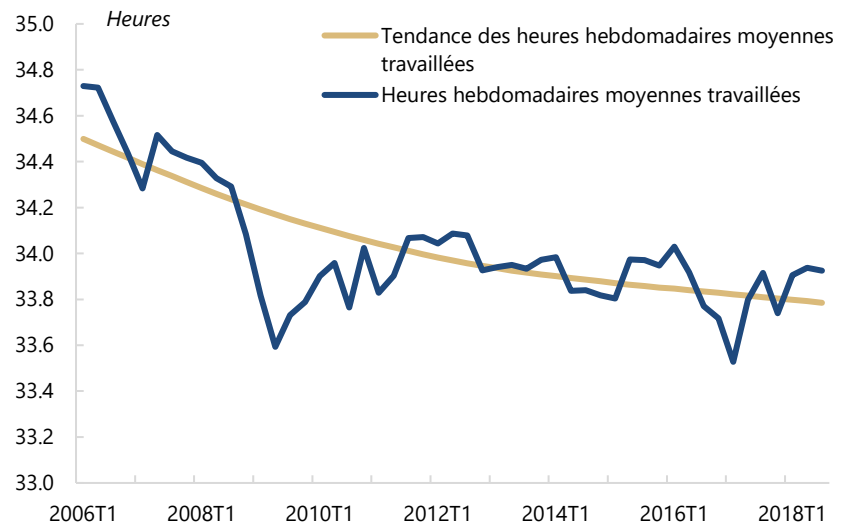
Note : La moyenne des cinq dernières années est calculée à partir des changements du niveau d'emploi entre les derniers trimestres de chaque année (T4/T4). Voir la note de fin (3) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

La moyenne des heures travaillées par semaine demeure au-dessus de la tendance

Après avoir chuté au cours de l'année 2016, la moyenne hebdomadaire des heures travaillées a remonté progressivement depuis le début de l'année 2017. La moyenne hebdomadaire des heures travaillées au troisième trimestre de 2018 se situe à 33,926 heures, ce qui est légèrement supérieur à notre tendance estimée (figure 1-10). La bonne performance de l'emploi à temps plein au cours de la dernière année semble avoir contribué à maintenir la moyenne des heures travaillées au-dessus du niveau tendanciel.

Figure 1-10

Moyenne hebdomadaire des heures travaillées, 2006T1 à 2018T3



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Le facteur travail se maintient au-dessus de sa tendance

Le DPB combine l'emploi et la moyenne des heures travaillées pour dégager une mesure plus vaste du facteur travail, à savoir le nombre total d'heures travaillées (annualisé). Le facteur travail global représente à la fois un moteur essentiel de croissance économique et de bien-être ainsi qu'un point important à considérer dans la prise de décisions concernant la politique monétaire et fiscale. Il s'exprime comme suit :

$$L = LFPOP \cdot LFER \cdot AHW \cdot 52$$

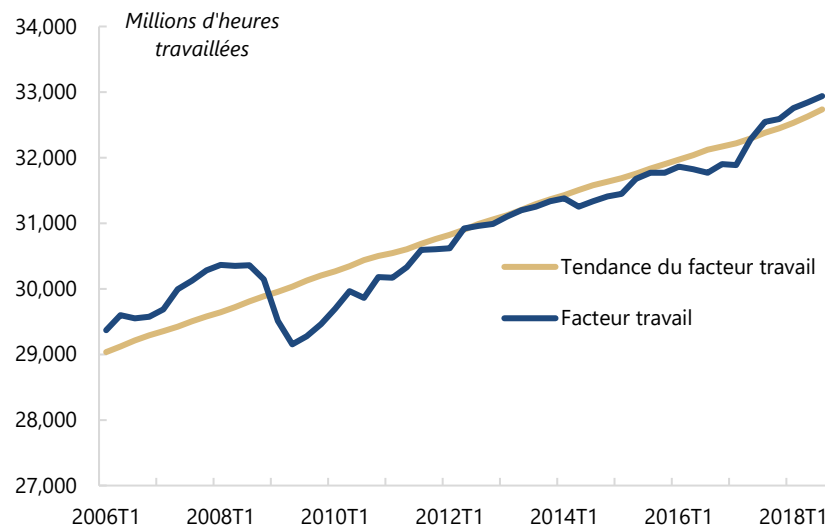
où LFPOP est la population en âge de travailler, LFER est le taux d'emploi, et AHW est la moyenne hebdomadaire des heures travaillées.

Entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, le facteur travail s'est amélioré par rapport au niveau tendanciel.

Depuis le troisième trimestre de 2017, le facteur travail se maintient à un niveau supérieur à notre tendance estimée. Dans le troisième trimestre de 2018, nous avons estimé que le facteur travail était 0,6 % supérieur à sa tendance, ce qui est équivalent à environ 109 000 emplois à temps plein (sur une base annuelle). L'amélioration de la moyenne hebdomadaire des heures travaillées ainsi qu'un taux d'emploi supérieur à sa tendance ont favorisé cet écart positif (figure 1-11).

Figure 1-11

Facteur travail, 2006T3 à 2018T3



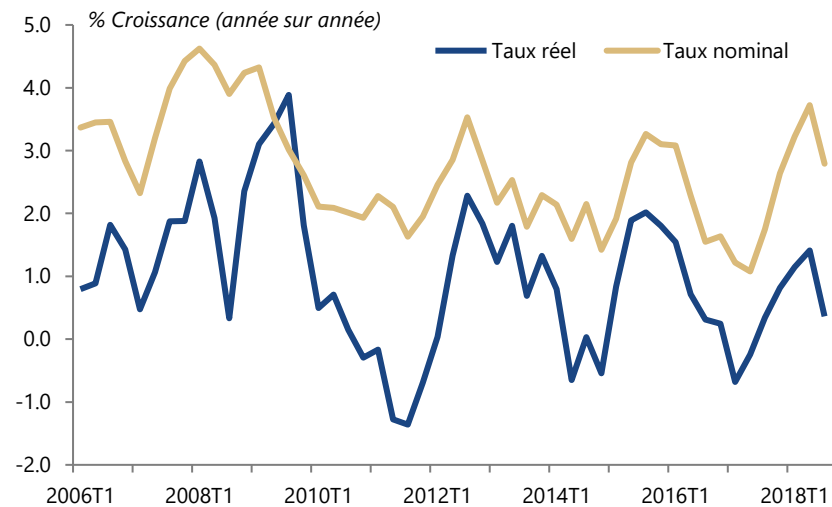
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Les gains salariaux nominaux et réels ont augmenté récemment

Depuis le deuxième trimestre de 2017, les gains salariaux horaires nominaux et réels moyens se sont accélérés. En terme nominal, cela représente la hausse la plus forte depuis la récession de 2008-2009 (figure 1-12). Le salaire horaire nominal moyen se situait à 26,75\$ au troisième trimestre de 2018. De plus, même si la croissance annuelle du salaire horaire nominal au troisième trimestre de 2018 a été plutôt modérée, celui-ci reste supérieur de 2,8 % comparativement au salaire horaire nominal au troisième trimestre de 2017.

Figure 1-12

Salaires horaires nominaux et réels moyens, 2006T1 à 2018T3



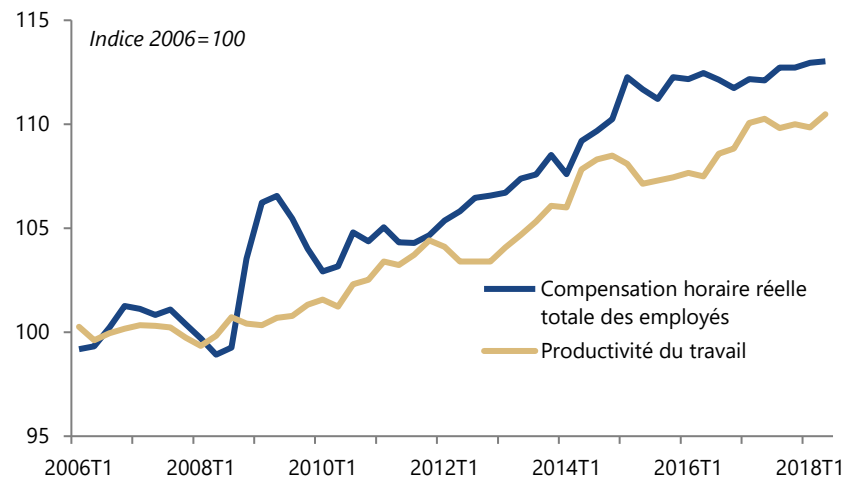
Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Note : L'Indice des Prix à la Consommation est utilisé pour dégonfler le salaire horaire nominal

Depuis la crise financière mondiale, les augmentations de la rémunération horaire réelle des employés ont dépassé les gains de productivité du travail (figure 1-13). Plus récemment, depuis le début de 2017, alors que la productivité du travail a stagné, la reprise des gains salariaux a creusé l'écart.

Figure 1-13

Rémunération horaire réelle des salariés et productivité du travail, 2006T1 à 2018T2

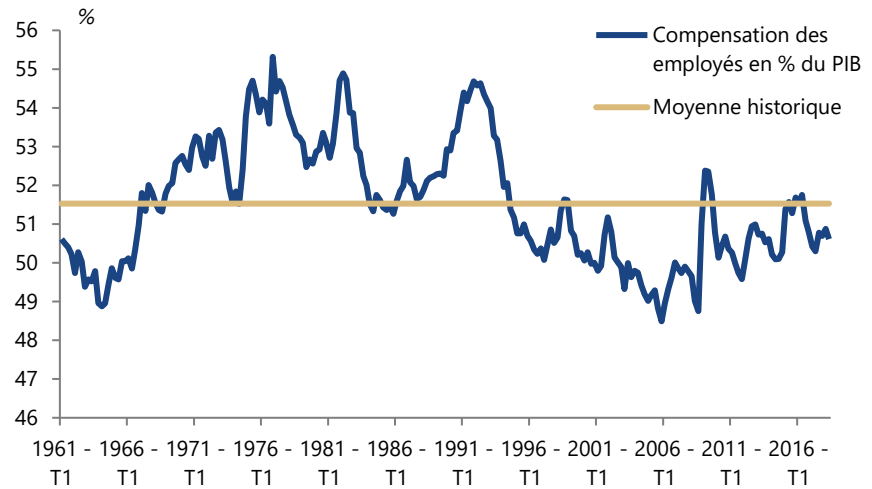


Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Notes : La compensation horaire est calculée en divisant la compensation des employés provenant des Comptes Nationaux par le nombre total d'heures travaillées provenant des Comptes de la Productivité. Cette mesure est par la suite dégonflée en utilisant le déflateur du PIB. La productivité du travail est calculée en divisant le PIB réel provenant des Comptes Nationaux par le nombre total d'heures travaillées, provenant des Comptes de la Productivité.

Les salaires réels ayant surpassé la productivité du travail depuis le début de 2006, la part de la rémunération des salariés dans le PIB nominal a rebondi depuis son creux historique de fin 2005 et s'approche de sa moyenne historique à long terme (figure 1-14).

Figure 1-14 Part de la rémunération des salariés dans le PIB



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada

Notes: Ce graphique couvre la période du premier trimestre de 1961 jusqu'au deuxième trimestre de 2018.

2. Comparaison internationale

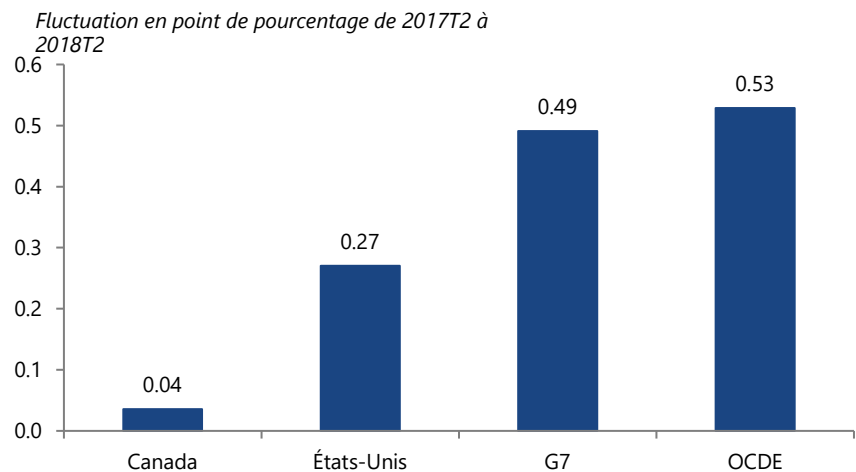
Comme il l'a fait dans des rapports passés, le DPB compare le comportement du marché du travail du Canada à celui d'autres économies avancées (pays du G-7 et de l'OCDE). Il utilise les données compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui ont été présentées par les organismes nationaux de statistiques.

La performance récente de l'emploi au Canada se retrouve derrière celle des autres pays du G7

Entre les deuxièmes trimestres de 2017 et 2018, le taux d'emploi du Canada a augmenté modestement. La croissance a été inférieure à celle des États-Unis ainsi qu'aux moyennes des pays du G7 et de l'OCDE (figure 2-1).

Figure 2-1

Comparaison internationale des fluctuations des taux d'emploi du deuxième trimestre de 2017 au deuxième trimestre de 2018

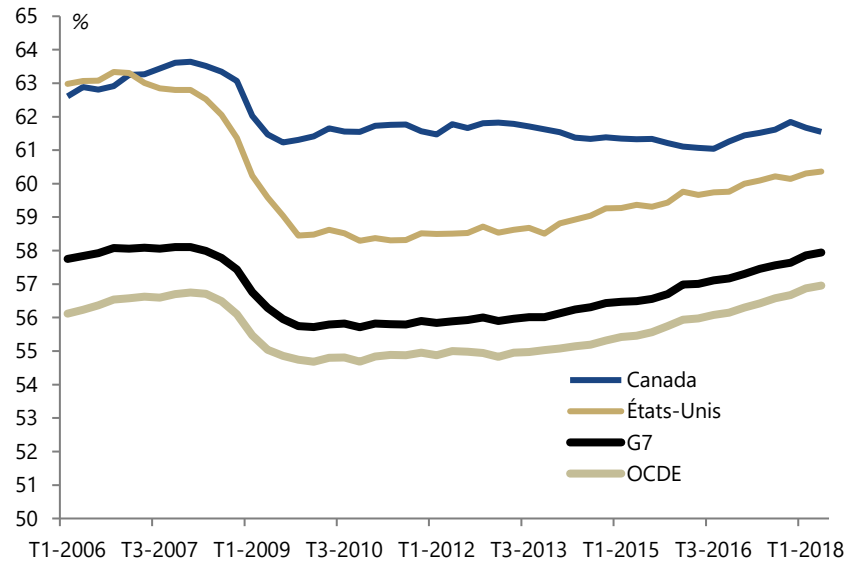


Source : OCDE.

Ceci étant dit, le taux d'emploi au Canada demeure supérieur aux moyennes des États-Unis, du G7 et de l'OCDE (figure 2-2). Cet écart s'était progressivement rétréci pendant la reprise qui a suivi la crise financière mondiale, mais semble vouloir se stabiliser.

Figure 2-2

Comparaison internationale des taux d'emploi



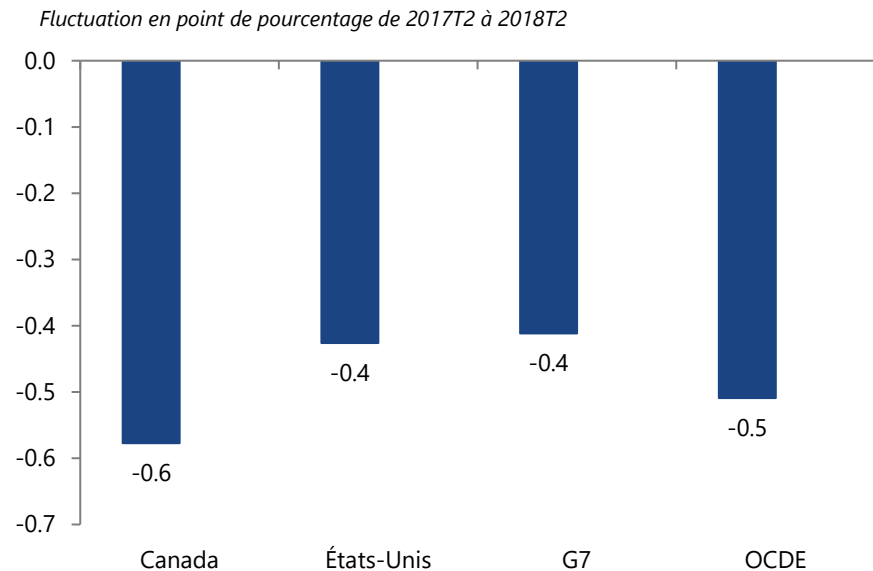
Source : OCDE.

Le taux de chômage diminue davantage au Canada que dans les autres économies avancées

Au Canada, le taux de chômage a diminué de 0,6 point de pourcentage entre les deuxièmes trimestres de 2017 et de 2018, soit une diminution supérieure à celle enregistrée aux États-Unis et dans les pays du G7 et de l'OCDE (figure 2-3). Malgré une augmentation marginale du taux d'emploi, le taux de chômage a diminué d'un pourcentage similaire dans les autres pays du G7; ceci reflète un déclin plus prononcé du taux de participation au Canada.

Figure 2-3

Comparaison internationale des fluctuations des taux de chômage, du deuxième trimestre de 2017 au deuxième trimestre de 2018

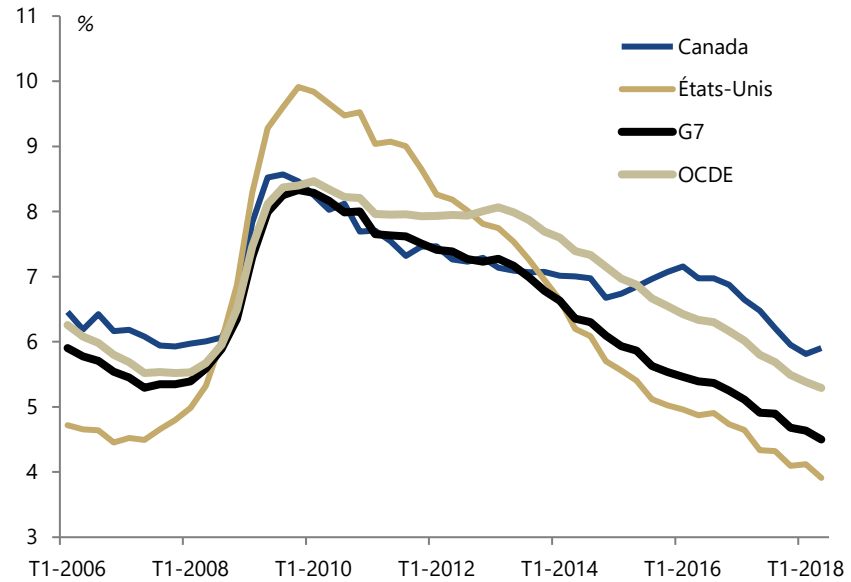


Source : OCDE.

Au deuxième trimestre de 2018, le taux de chômage au Canada était de 5,9 % contre 3,9 % aux États-Unis et 4,5 % dans les pays du G7 (excluant le Canada). Malgré la forte diminution enregistrée au cours de la dernière année, le taux de chômage au Canada reste supérieur à celui des autres économies avancées, et ce, depuis le troisième trimestre de 2015 (figure 2-4).

Figure 2-4

Comparaison internationale des taux de chômage



Source : OCDE

3. Inégalités salariales

Tel qu'illustré plus tôt dans ce rapport (voir figure 1-12), les gains salariaux nominaux et réels moyens ont augmenté depuis le milieu de 2017. En effet, au niveau nominal, la croissance en 2018T2 a été la plus forte depuis la récession de 2009.

Dans ses rapports antérieurs sur l'évolution du marché du travail, le DPB s'intéressait généralement aux gains salariaux pour le salarié moyen. Or, les préoccupations concernant l'augmentation des inégalités de revenu ainsi que cette récente augmentation de la croissance des salaires horaires moyens ont incité le DPB à mener une analyse plus approfondie des gains salariaux. De ce fait, le présent rapport fait état des récents développements quant à la distribution des gains salariaux au niveau national, mais également par province et par sexe. Le DPB met à jour les résultats de l'étude de 2015 de Fortin et Lemieux sur les inégalités de salaires au Canada.

Stagnation des gains salariaux horaires réels pour la limite inférieure et le milieu de la distribution avant 2006

La figure 3-1 illustre l'indice de croissance cumulée des salaires horaires réels du 10^e, 50^e et 90^e percentile depuis 1997. On voit clairement que les indices de croissance du 10^e et 50^e percentile ont, quant à eux, connu une période de stagnation autour de 2006.

Par la suite, l'indice de croissance cumulée du 10^e percentile a dépassé celui du 50^e percentile, réduisant ainsi les inégalités salariales pour la moitié inférieure de la distribution. Par contre, cela a mené au phénomène de polarisation des gains salariaux puisque l'indice de croissance cumulée des salaires des extrémités de la distribution a été nettement plus élevé que celui au milieu de la distribution.

Dans leur étude, Fortin et Lemieux tracent sensiblement le même portrait de la situation. Selon les auteurs, entre 1997 et 2013, l'inégalité des salaires dans la moitié inférieure de la distribution a diminué, tout en entraînant une polarisation des salaires.

Depuis 2013, les gains salariaux réels de la limite inférieure de la distribution ont continué de surpasser ceux du milieu de la distribution, réduisant davantage l'inégalité salariale dans la moitié inférieure de la distribution.

À l'inverse, la croissance cumulée des salaires réels au sommet de la distribution a été plutôt modérée, s'établissant en moyenne à 0,5 % par an entre 2014 et 2018, ce qui est nettement inférieure à la croissance moyenne de 3,1 % par an pour ce qui est du 50^e percentile et de 0,6 % pour le 90^e.

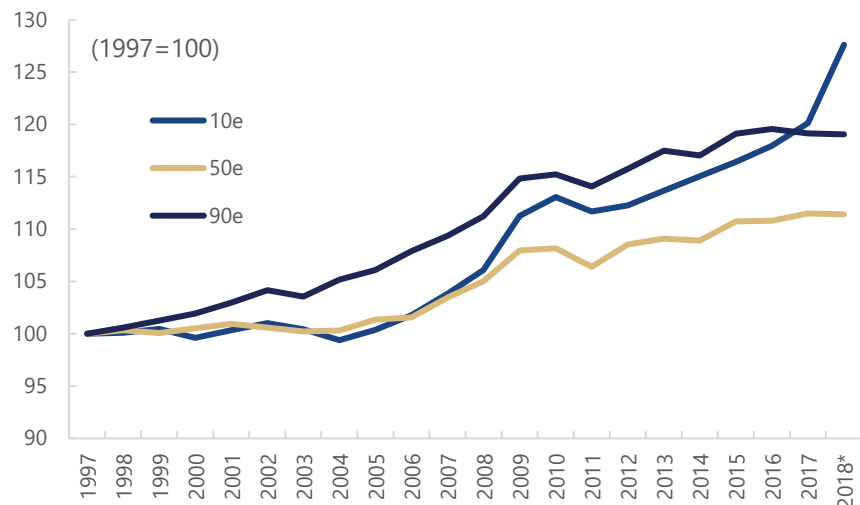
percentile. Par conséquent, l'inégalité globale des salaires a quelque peu diminué depuis 2013.

Par ailleurs, avec la forte croissance des gains salariaux obtenue en 2018, la croissance cumulée des salaires réels au bas de la distribution dépasse maintenant celle de la tranche supérieure de la distribution (28 % contre 19 %), pour la période 1997 à 2018.

En somme, la croissance cumulée des salaires réels observée depuis 1997 indique que la polarisation des salaires continue de caractériser le marché du travail au Canada.

Figure 3-1

Croissance cumulée du salaire horaire réel, par percentiles choisis



Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada).

Notes : L'indice de croissance est construit à partir de données mensuelles regroupées en moyenne annuelle par décile. L'Indice des Prix à la Consommation a été utilisé pour dégonfler les salaires nominaux.

* L'année 2018 inclut les données jusqu'à septembre.

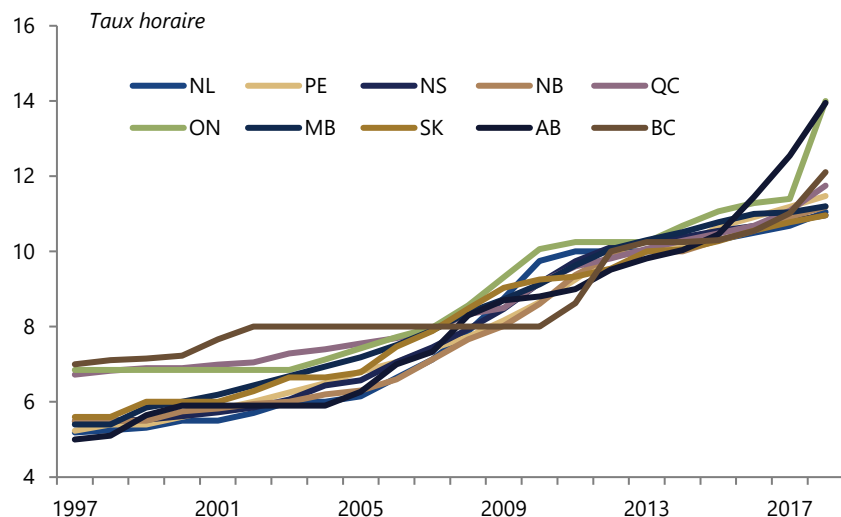
Il importe toutefois de mentionner que, malgré la récente augmentation de la croissance cumulée des salaires au niveau moyen et inférieur de la distribution, des différences significatives dans le niveau des salaires au sein de la distribution persistent. En effet, en 2018, selon les données de l'enquête sur la population active, les salaires horaires nominaux pour les 10^e, 50^e et 90^e percentiles au Canada étaient respectivement de 13,25\$/h, 23,08\$/h et 46,00\$/h.

Au Canada, le salaire minimum joue un rôle clé dans les gains salariaux de la limite inférieure de la distribution

Une étude menée par Autor et Dorn¹ en 2013 nous apprend qu'aux États-Unis le phénomène de routinisation mécanique lié aux progrès technologiques a largement contribué à l'émergence du phénomène de polarisation des salaires. Or, jusqu'à présent, aucune étude n'a réussi à confirmer que ces progrès technologiques ont eu un impact similaire sur la croissance des salaires au Canada. En revanche, Fortin et Lemieux concluent que les hausses successives du salaire minimum dans la plupart des provinces canadiennes à partir du milieu des années 2000 ont eu un impact significatif sur la croissance des salaires de la limite inférieure de la distribution, et ce tant au niveau national que provincial.

En effet, la plupart des provinces canadiennes ont haussé leur salaire minimum de façon plus marquée aux alentours de 2005. Ce phénomène s'est accentué suite la récession de 2008-2009 (figure 3-2). On observe également une hausse significative du salaire minimum en Ontario pour l'année 2018, celui-ci étant passé à 11,40\$ à 14,00\$ par heure. À noter que la province de l'Alberta avait déjà amorcé cette hausse du salaire minimum, mais de manière plus progressive, depuis 2015.

Figure 3-2 Salaire minimum par province, entre 1997 et 2018



Sources : Directeur parlementaire du budget et Statistique Canada.

Note : Voir la note de fin (3) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

Afin d'isoler l'effet de la hausse du salaire minimum sur l'indice de croissance cumulée des salaires horaires réels, le DPB a reconstruit l'indice de croissance ajusté pour le 10^e percentile développé par Fortin et Lemieux. Celui-ci illustre d'une certaine manière comment l'indice du 10^e percentile aurait crû si le

salaire minimum avait été maintenu à un niveau fixe (voir l'annexe B pour plus de détails).

L'annexe A comprend plusieurs graphiques qui montrent l'indice de croissance cumulée du 10^e, 50^e et 90^e percentile par province, de même que l'indice de croissance cumulative du 10^e percentile ajustée pour le salaire minimum. Dans toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan, la croissance cumulative des salaires au 10^e percentile depuis 1997 a dépassé le 50^e percentile. Par conséquent, l'inégalité des salaires dans la moitié inférieure de la distribution a globalement diminué au Canada.

Par contre, lorsqu'on tient compte de l'ajustement pour le salaire minimum dans la partie inférieure de la distribution, seules les provinces de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan ont une croissance cumulative au 10^e percentile toujours nettement supérieure à celle du 50^e percentile. D'autre part, on observe que la hausse marquée du salaire minimum au cours de la dernière année en Ontario a poussé l'indice de croissance salariale du 10^e percentile bien au-dessus de celui du 90^e percentile. Dans les autres provinces, lorsqu'on ajuste pour le salaire minimum, la croissance cumulative du 10^e percentile devient relativement semblable à celle du milieu de la distribution.

Donc, les données provinciales entre 1997 et 2018 indiquent que la polarisation des salaires ne s'étend pas d'un océan à l'autre du Canada, mais que, sans hausse du salaire minimum, ce phénomène se serait restreint à quelques provinces seulement.

Somme toute, les observations entre 2014 et 2018 viennent renforcer les conclusions émises par Fortin et Lemieux. Celles-ci stipulent que les hausses du salaire minimum expliquent en bonne partie la forte croissance observée du 10^e percentile et ont ainsi réduit considérablement l'inégalité salariale entre les 10^e et 50^e percentiles, ainsi qu'entre le 10^e et le 90^e percentile. Le phénomène de polarisation des salaires est donc intimement lié à cette politique. Contrairement à ce que Autor et Dorn observent aux États-Unis, au Canada, les progrès technologiques ou la routinisation mécanique ne semblent pas être à l'origine de cette polarisation.

Les salaires horaires réels dans les provinces de l'Atlantique restent nettement inférieurs à ceux du reste du Canada

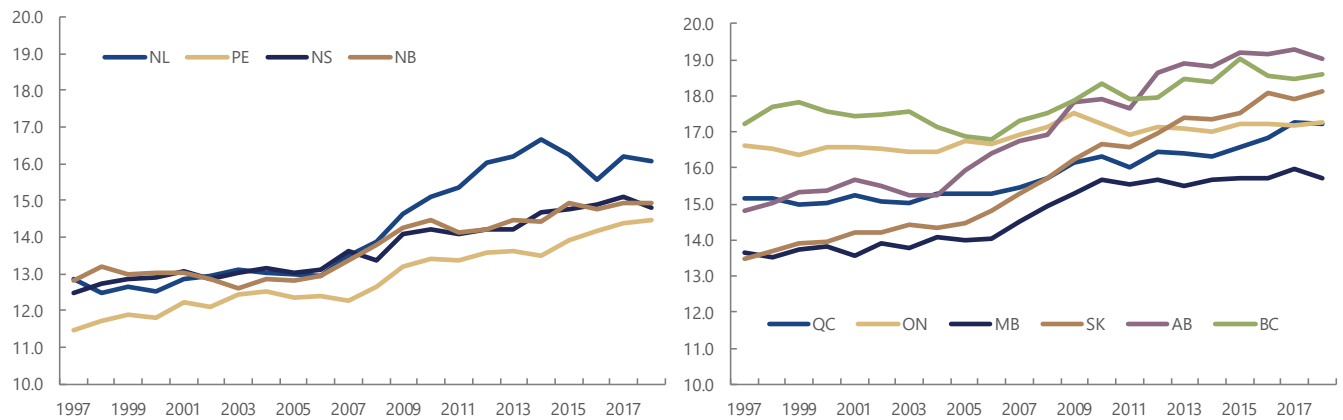
La partie de gauche de la figure 3-3² illustre clairement le fait que les salaires horaires réels médians dans les maritimes ont toujours été parmi les plus bas au Canada. Lorsqu'on regarde le graphique de droite, il est évident que le Manitoba se situe également parmi les provinces ayant les salaires les plus faibles.

Entre 1997 et 2018, les provinces ayant connu la plus forte croissance cumulée du salaire horaire réel médian sont les provinces productrices

d'énergie, soit Terre-Neuve et Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta. À noter que l'Île-du-Prince-Édouard a connu une bonne croissance au cours des dernières années, ce qui lui a permis de se rapprocher des autres provinces des maritimes.

Enfin, les graphiques en annexe A nous montrent que le Québec et l'Ontario ont connu une période de stagnation de la croissance du salaire horaire réel médian au milieu des années 2000. Or, tout récemment, le salaire médian du Québec a cru plus significativement que celui de l'Ontario, permettant ainsi d'effacer l'écart qui persistait entre les deux provinces voisines.

Figure 3-3 Salaire horaire réel médian, par province



Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)

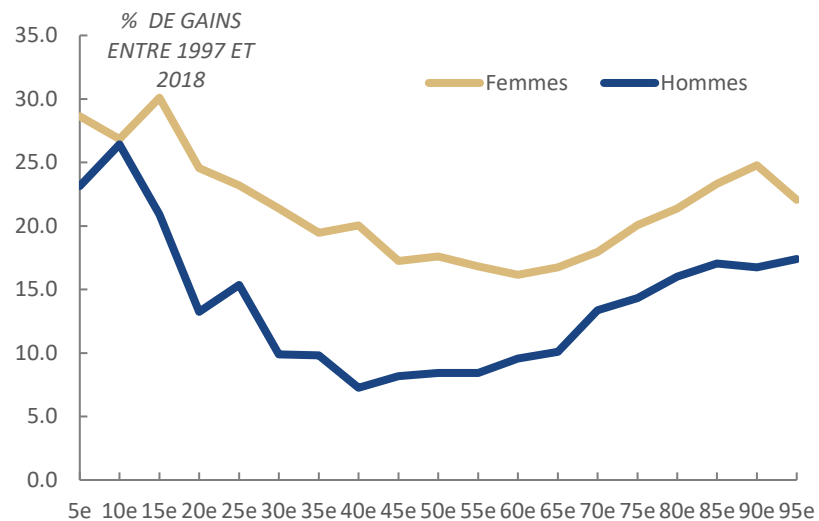
Note : Le salaire horaire médian de chacune des provinces est dégonflé en utilisant l'Indice provincial des Prix à la Consommation. Voir la note de fin (3) pour de l'information sur les abréviations pour les provinces et les territoires.

Un certain progrès au niveau de l'écart salarial entre les hommes et les femmes

Au premier coup d'œil, la figure 3-4 illustre qu'au cours des deux dernières décennies, les femmes ont eu des gains salariaux cumulatifs supérieurs à ceux des hommes. De plus, ce graphique illustre bien le phénomène de polarisation salariale. En effet, la forme en "U" des courbes démontre que les extrémités de la distribution, autant chez les hommes que chez les femmes, ont bénéficié de hausses salariales plus importantes que celles au milieu de la distribution. Il est également utile de noter que les hausses du salaire minimum autour de 2006 ainsi que la hausse récente du salaire minimum en Ontario ont eu un effet positif et significatif sur les gains cumulés du 10^e percentile au cours de cette période.

Figure 3-4

Gains salariaux réels pour les hommes et les femmes, par percentiles choisis



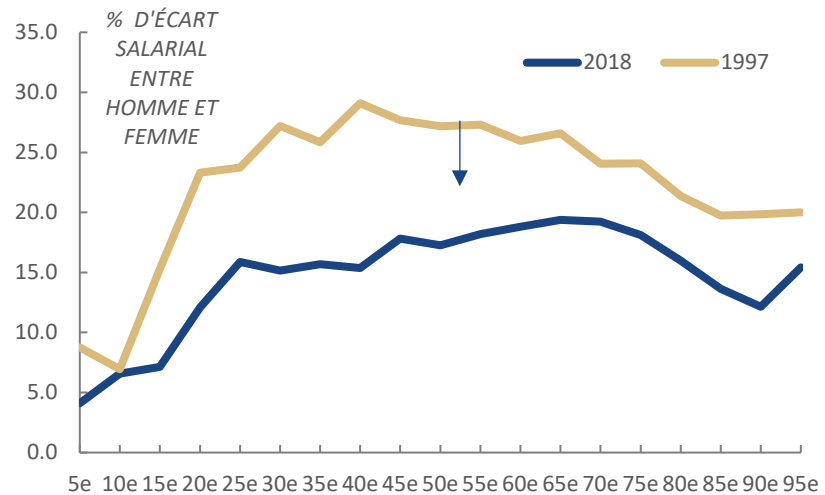
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)

L'écart du salaire horaire entre les hommes et les femmes persiste

Malgré que les femmes aient bénéficié de gains salariaux réels plus importants au cours des 22 dernières années, l'écart salarial entre hommes et femmes persiste, et ce pour l'ensemble de la distribution. Par exemple, si on regarde l'écart en pourcentage entre les femmes et les hommes en 2018, on s'aperçoit que le salaire des hommes est 4 % plus élevé que celui des femmes pour le 5^e percentile et 19 % plus élevé pour le 65^e percentile (figure 3-5). Enfin, on constate que l'écart est plus important au milieu de la distribution, autant pour l'année 1997 que 2018.

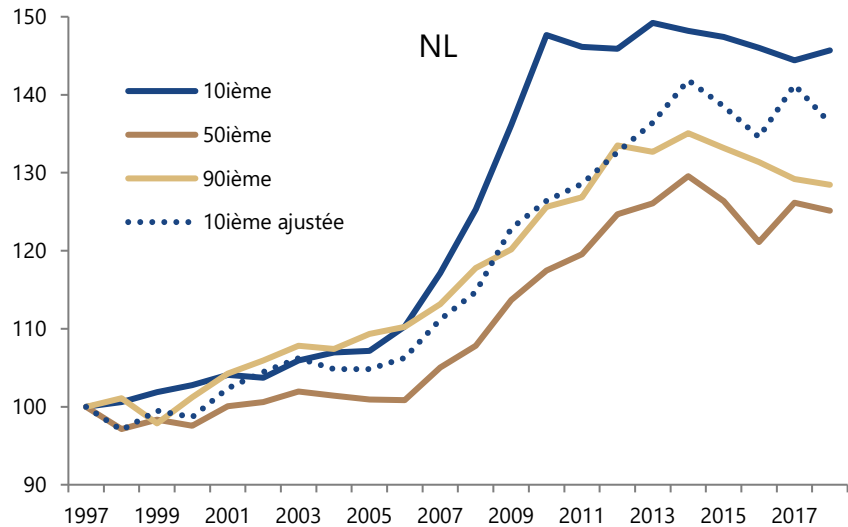
Figure 3-5

Écart de salaires horaires réels 2018, par sexe et par percentiles choisis

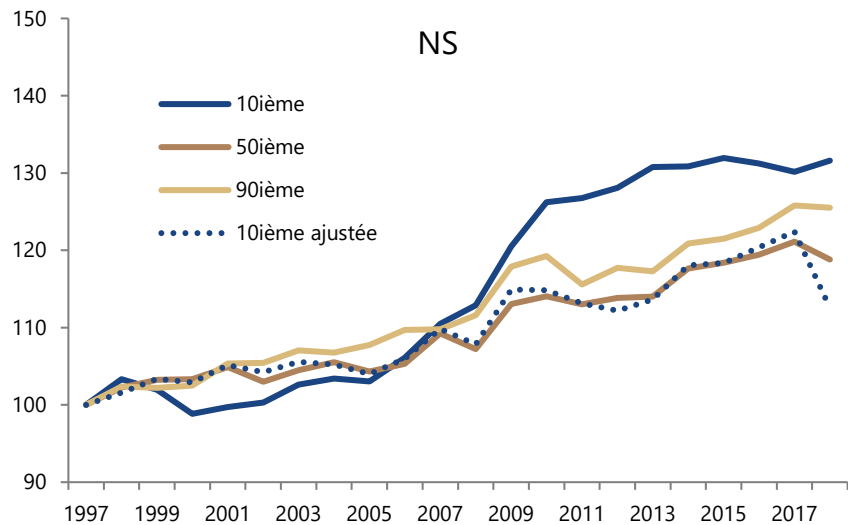


Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)

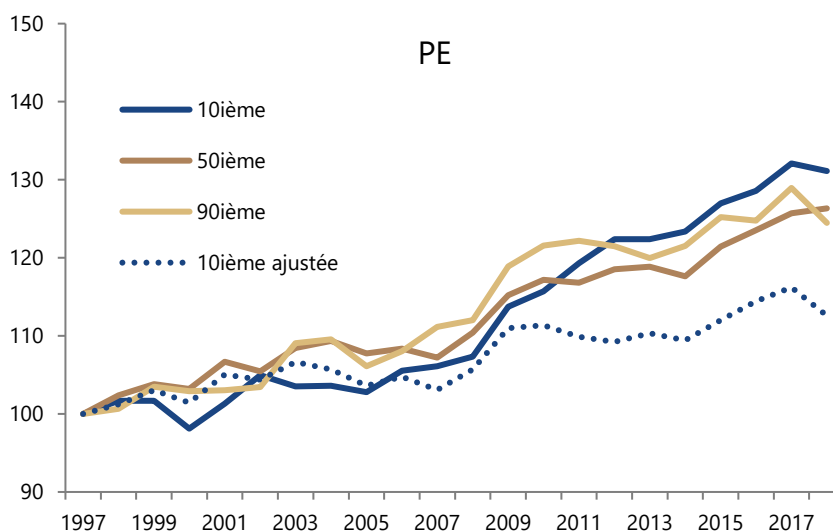
Annexe A : Croissance cumulée des salaires réels par province



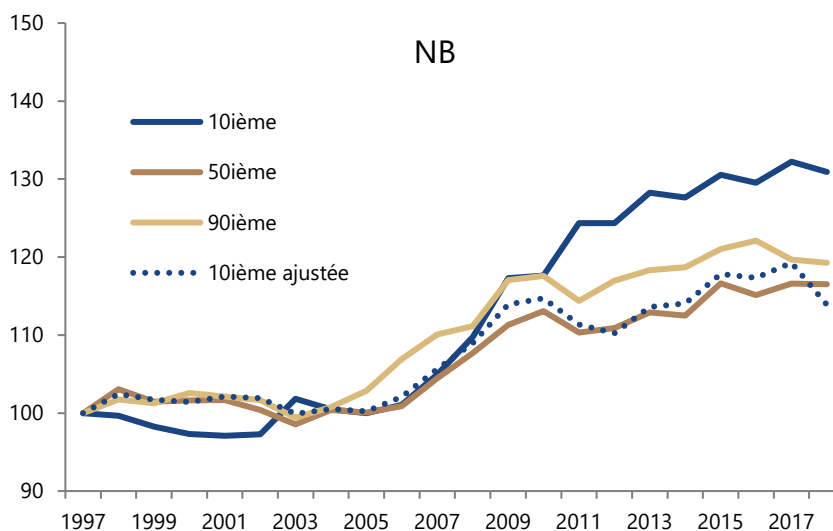
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



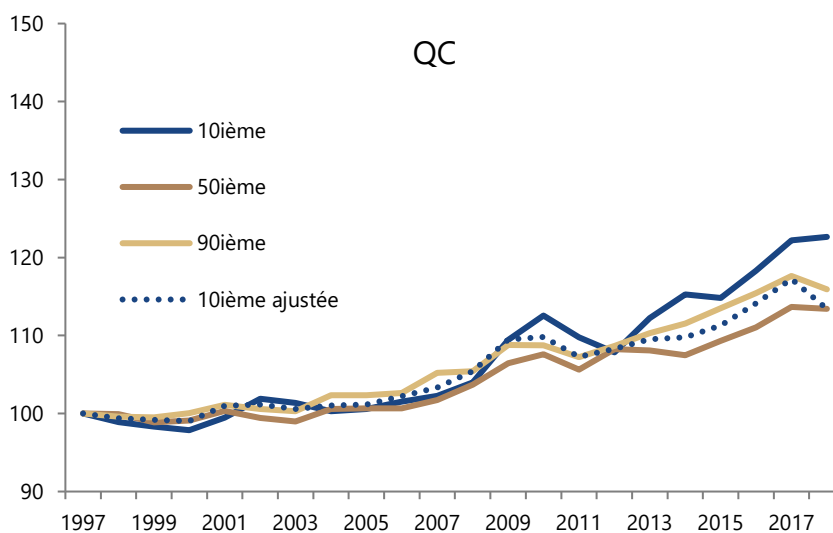
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



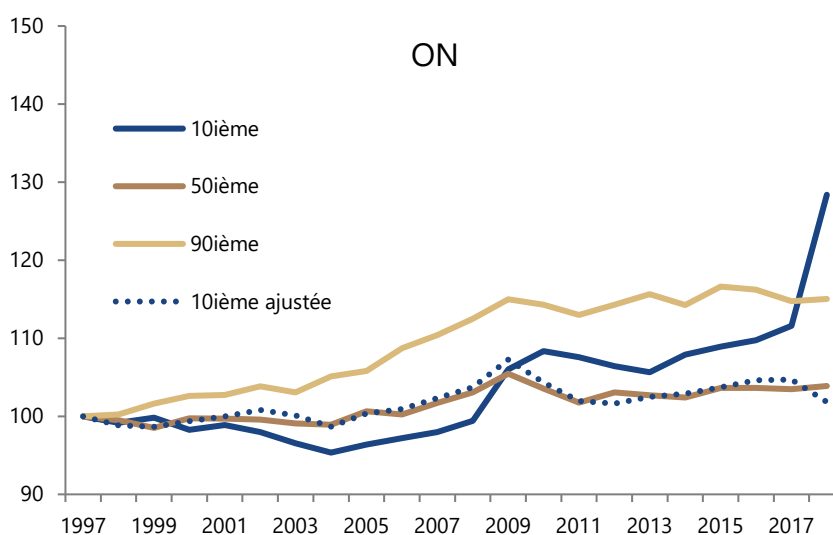
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



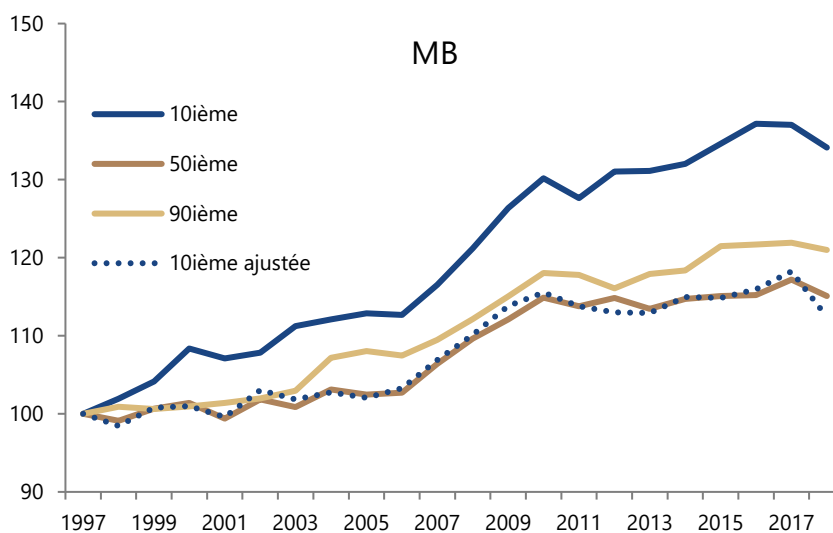
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



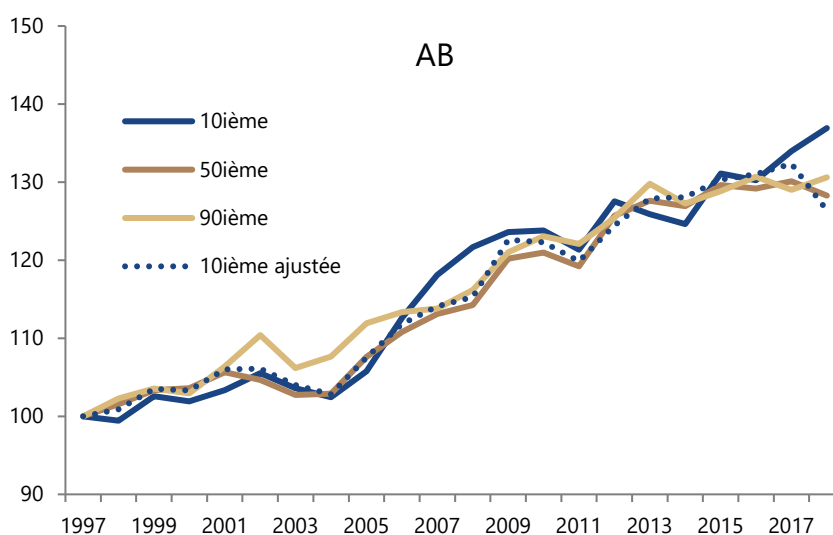
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



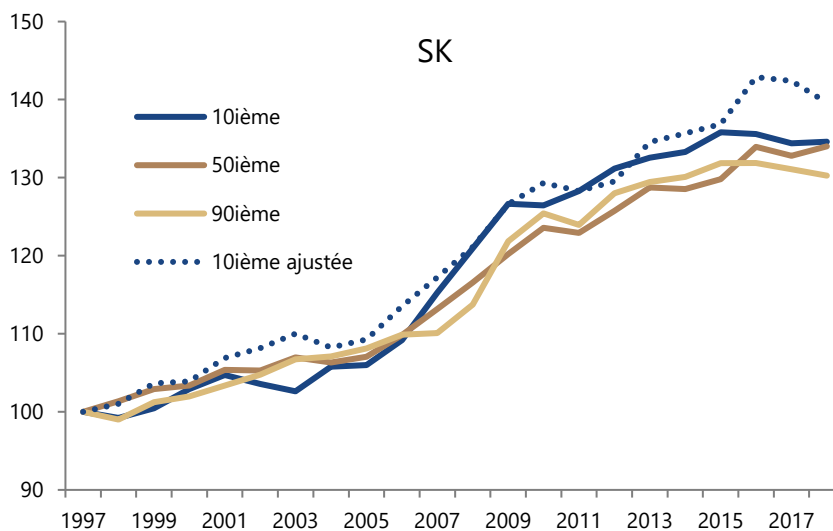
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



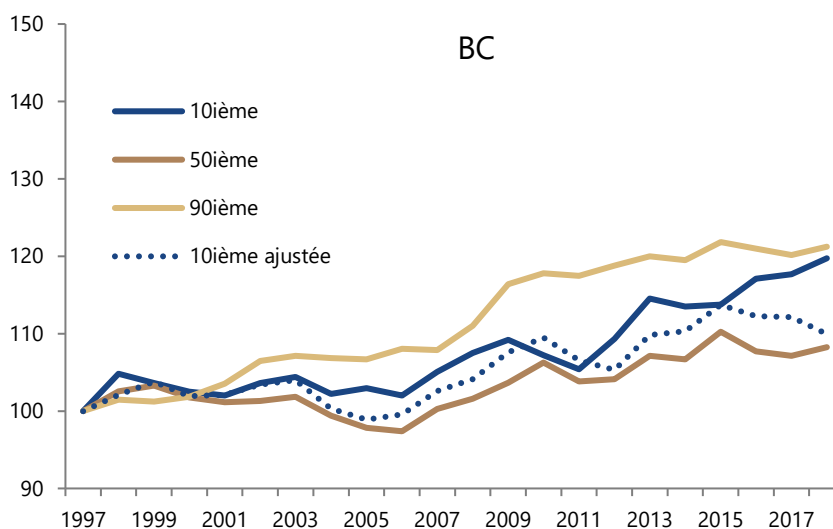
Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)



Sources : Directeur parlementaire du budget et Enquête sur la population active (Statistique Canada)

Annexe B : Méthodologie pour construire l'indice ajusté du salaire au 10^e percentile

Afin d'expliquer la croissance des salaires dans le bas de la distribution, Fortin et Lemieux (2015) s'intéressent à l'effet de la hausse du salaire minimum dans les différentes provinces. L'idée est qu'une hausse du salaire minimum n'affectera pas seulement les salaires les plus bas, mais bien qu'il y aura en plus un effet d'entraînement sur les salaires un peu plus élevés. Par exemple, si le salaire minimum passe de 10\$ à 15\$ de l'heure, on peut s'attendre à ce que ceux qui gagnent 16\$ de l'heure demandent une augmentation. Ils utilisent donc une approche de régression afin de mesurer cet effet. Par la suite, cela leur permet d'étudier ce qui serait arrivé à la croissance des salaires du bas de la distribution si le salaire minimum était resté à un niveau fixe.

Les résultats présentés en Annexe A ont donc été obtenus en suivant la méthodologie de Fortin et Lemieux (2015). Cette annexe donne un aperçu de celle-ci; le lecteur pourra se référer directement au papier pour de plus amples détails. Le DPB s'intéresse particulièrement au 10^e percentile, puisque c'est à ce niveau que l'effet d'entraînement du salaire minimum est le plus significatif.

Le DPB a construit l'indice ajusté de croissance des salaires du 10^e percentile en régressant la différence entre le 10^e percentile et le salaire médian, $w^{0,1} - w^{0,5}$, sur une fonction de la différence entre le salaire minimum et le salaire médian, $MW - w^{0,5}$. Cette fonction inclut un terme linéaire et un terme quadratique. Un effet fixe pour les provinces et un effet fixe pour l'année sont aussi ajoutés. De cette façon, il est possible de contrôler pour différents facteurs qui peuvent influencer les écarts salariaux. Par exemple, on contrôle ainsi pour des changements au niveau de la demande de travail qui peuvent affecter différentes provinces différemment, tel que le boom des ressources naturelles en Alberta. On s'assure donc d'isoler l'effet du salaire minimum sur la différence entre le 10^e percentile et le salaire médian. Plus spécifiquement, l'équation suivante a été estimée :

$$w_{it}^{0,1} - w_{it}^{0,5} = a(MW_{it} - w_{it}^{0,5}) + b(MW_{it} - w_{it}^{0,5})^2 + c_i t + \theta_i + \delta_t + \varepsilon_{it}, \quad (1)$$

où i réfère aux provinces et t réfère aux années. c_i est un terme de tendance linéaire spécifique aux provinces, θ_i est un effet fixe pour les provinces (on estimera donc une valeur pour θ_i qui sera différente pour chaque province), δ_t est un effet fixe pour les années (on estimera donc une valeur pour δ qui

sera différente pour chaque année de 1997 à 2018) et ε_{it} est un terme d'erreur. Une fois tous ces différents coefficients estimés, on peut construire avec l'équation (1) un indice ajusté du salaire au 10^e percentile selon un scénario où le salaire minimum restait à un niveau fixe, soit sa moyenne à travers les provinces et les années entre 1997 et 2018. On peut par la suite comparer la croissance des salaires au 10^e percentile qui a été observée et celle qui aurait été observé selon ce scénario alternatif.

Références

Autor D.H. et Dorn D, *The Growth of Low-Skill Service Jobs and the Polarization of the US Labor Market*, American Economic Review, 2013, <http://ddorn.net/papers/Autor-Dorn-LowSkillServices-Polarization.pdf>
[DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2014*, mars 2014, http://www.pbodpb.gc.ca/files/files/Labour_Note_FR.pdf.

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2015*, novembre 2015, http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2015/Labour%202015/Labour_Market_Assessment_2015_FR.pdf

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2016*, octobre 2016, http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/LMA%202016/Labour_Market_Assessment_2016_FR.pdf

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Perspectives économiques et financières - avril 2018*, http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/EFO%20April%202018/EFO_April%202018_FR.pdf

Fond Monétaire International, *Perspective de l'économie mondiale*, avril 2018 : chapitre 2. Taux d'activité dans les pays avancés : facteurs déterminants et perspectives, Avril 2018, <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2018/03/20/world-economic-outlook-april-2018>

Fortin M., Nicole et Lemieux, Thomas, *Changes in Wage Inequality in Canada : An interprovincial Perspective*, Canadian Journal of Economics, 2015.
[DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Green A., David et Sand, Benjamin, *Has the Canadian Labour Market Polarized?*, Novembre 2013. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, septembre 2018

Statistique Canada, *Bilan annuel du marché du travail*, 2017, Avril 2018, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2018001-fra.htm>

Notes

1. David H. Autor et David Dorn se questionnent sur le phénomène de polarisation du marché du travail au États-Unis entre 1980 et 2005. Les auteurs cherchent à savoir si la routinisation mécanique est le facteur principal qui explique la polarisation des salaires. Entre autres, ils cherchent à expliquer les gains salariaux aux extrémités de la distribution ainsi que celle des employés dans les secteurs où la routinisation mécanique est importante.
2. Afin de calculer le salaire réel, le DPB utilise les indices des prix à la consommation provinciaux (avec 2002 comme année de référence). De ce fait, les différences au niveau des prix absolus entre provinces ne sont pas prises en compte dans notre analyse.
3. Les abréviations des noms de province sont basées sur le code alphabétique approuvé à l'échelle internationale de Postes Canada. Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/prov/tbl/tbl8-fra.htm>. TR fait référence aux territoires.